

Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°2019- 0332 /PM-RM DU 13 MAI 2019

**PORTANT REPARTITION DES SERVICES PUBLICS ENTRE LA
PRIMATURE ET LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS**

LE PREMIER MINISTRE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics, notamment en ses articles 8 et 45 ;
- Vu l'Ordonnance n°09-009/P-RM du 04 mars 2009 portant création des Directions des Ressources humaines ;
- Vu le Décret n°92-007/P-RM du 18 juin 1992 relatif aux attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°07-166/P-RM du 28 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Cellules de Planification et de Statistique ;
- Vu le Décret n°2019-0317/P-RM du 22 avril 2019 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2019-0331/P-RM du 13 mai 2019 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les services et organismes publics sont répartis entre la Primature et les départements ministériels ainsi qu'il suit :

1. PRIMATURE :

A. Service de la superstructure administrative :

- Secrétariat général du Gouvernement (SGG).

B. Services centraux :

- Contrôle général des Services publics (CGSP) ;
- Direction nationale des Archives du Mali (DNAM) ;
- Direction générale du Contentieux de l'Etat (DGCE) ;
- Direction administrative et financière (DAF).

La Direction nationale des Archives du Mali et la Direction générale du Contentieux de l'Etat sont placées sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement.

C. Organismes personnalisés :

- Agence de Développement du Nord-Mali (ADNM) ;

- Ecole nationale d'Administration (ENA) ;
- Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-Mali).

D. Autorités administratives indépendantes :

- Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) ;
- Autorité de Régulation des Marchés publics et des Délégations de Service public (AMRDS) ;
- Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) ;
- Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- Autorité de Protection des Données à Caractère personnel (APDP).

2. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :

A. Services centraux :

- Direction générale du Budget ;
- Direction générale des Douanes ;
- Direction générale des Impôts ;
- Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public ;
- Direction générale de la Dette publique ;
- Direction générale de l'Administration des Biens de l'Etat ;
- Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- Direction nationale du Contrôle financier ;
- Direction nationale de la Planification du Développement ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement Économique et des Finances ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Finances.

B. Services rattachés :

- Agence Comptable centrale du Trésor ;
- Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services fiscaux et financiers ;
- Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes financiers décentralisés ;
- Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques (CARFIP) ;
- Cellule technique de Coordination du Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- Programme de Développement du Secteur Financier ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Transit administratif.

C. Organismes personnalisés :

- Office malien de l'Habitat (OMH) ;
- Office national des Produits pétroliers (ONAP) ;
- Centre de Formation pour le Développement (CFD) ;
- Ordre national des Experts-Comptables et Comptables agréés du Mali ;
- Ordre des Conseillers fiscaux ;

- Pari mutuel urbain du Mali (PMU-MALI) ;
- Banque de Développement du Mali (BDM-SA) ;
- Banque nationale de Développement Agricole du Mali (BNDA) ;
- Banque internationale pour le Mali (BIM-SA) ;
- Banque commerciale du Sahel (BCS-SA) ;
- Banque malienne de Solidarité (BMS-SA) ;
- Banque sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC-SA) ;
- Institut national de la Statistique (pour emploi) ;
- Fonds de Développement économique ;
- Fonds pour le Développement durable.

D. Autorité administrative indépendante :

- Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF).

3. MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES :

A. Services centraux :

- Direction générale de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Direction nationale du Développement social ;
- Direction nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur Santé et Développement social ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de la Santé ;
- Inspection des Affaires sociales.

B. Services rattachés :

- Centre national d'Appui à la Promotion de l'Economie sociale et solidaire ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Santé, Développement social et Promotion de la Famille ;
- Cellule d'Exécution des Programmes de Réhabilitation des Infrastructures sanitaires ;
- Centre national d'Immunisation ;
- Cellule sectorielle de Lutte contre le SIDA ;
- Programme national de Lutte contre le Paludisme ;
- Centre national d'Information, d'Education et de Communication pour la Santé (CНИЕCS) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Santé.

C. Organismes personnalisés :

- Office national des Pupilles du Mali (ONAPUMA) ;
- Agence nationale d'Evaluation des Hôpitaux (ANEH) ;
- Agence nationale de Télésanté et d'Informatique médicale (ANTIM) ;
- Institut d'Ophthalmologie tropicale d'Afrique (IOTA) ;
- Institut d'Etudes et de Recherche en Géronto-Gériatrie (Maison des Aînés) ;
- Pharmacie populaire du Mali (PPM) ;

- Centre national d'Appareillage orthopédique du Mali ;
- Centre hospitalier universitaire du Point G ;
- Centre hospitalier universitaire Gabriel TOURE ;
- Centre hospitalier universitaire de Kati ;
- Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes ;
- Hôpital de Sikasso ;
- Hôpital Nianankoro FOMBA de Ségou ;
- Hôpital Sominé DOLO de Mopti ;
- Hôpital Hangadoumbo Moulaye TOURE de Gao ;
- Hôpital de Tombouctou ;
- Hôpital du Mali ;
- Hôpital de Markala ;
- Hôpital de San ;
- Hôpital de Koutiala ;
- Hôpital de Bougouni ;
- Hôpital de Koulikoro ;
- Hôpital de Nioro ;
- Hôpital de Kita ;
- Hôpitaux de District sanitaire ;
- Institut national de Santé Publique (INSP) ;
- Hôpital de Dermatologie de Bamako (HDB) ;
- Institut national de Formation en Sciences de la Santé ;
- Centre national d'Odonto-stomatologie (CNOS) ;
- Centre national de Transfusion sanguine (CN'IS) ;
- Caisse malienne de Sécurité sociale (CMSS) ;
- Institut national de Prévoyance sociale (INPS) ;
- Caisse nationale d'Assurance Maladie (CANAM) ;
- Agence nationale d'Assistance médicale (ANAM) ;
- Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose (CRLD) ;
- Centre de Médecine du Sport (pour emploi) ;
- Laboratoire national de la Santé (LNS) ;
- Usine malienne de Produits pharmaceutiques (UMPP) (pour emploi) ;
- Ordre des Médecins du Mali ;
- Ordre des Pharmaciens du Mali ;
- Ordre des Chirurgiens-dentistes du Mali ;
- Ordre des Sages-femmes du Mali ;
- Ordre des Infirmières et Infirmiers du Mali.

4. MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Administration de la Justice (DNAJ) ;
- Direction nationale de l'Administration pénitentiaire et de l'Education surveillée (DNAPES) ;
- Direction nationale des Affaires judiciaires et du Sceau (DNAJS) ;
- Direction des Finances et du Matériel (DFM) ;
- Inspection des Services judiciaires. *Att*

B. Services rattachés :

- Centre spécialisé de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Femmes de Bollé ;
- Centre spécialisé de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Mineurs de Bollé ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Justice.

C. Organismes personnalisés :

- Institut national de Formation judiciaire Maître Demba DIALLO ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts judiciaires ;
- Ordre des Notaires ;
- Ordre national des Huissiers-Commissaires de Justice.

D. Autorité administrative indépendante :

- Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

5. MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS :

A. Etats-majors et Forces Armées :

- Etat-major général des Armées ;
- Etat-major de l'Armée de Terre ;
- Etat-major de l'Armée de l'Air ;
- Garde nationale (gestion administrative) ;
- Gendarmerie nationale (gestion administrative).

B. Services centraux :

- Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées ;
- Direction du Génie militaire ;
- Direction du Commissariat des Armées ;
- Direction centrale des Services de Santé des Armées ;
- Direction des Transmissions et des Télécommunications des Armées ;
- Direction de la Justice militaire ;
- Direction de la Sécurité militaire ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques des Armées ;
- Direction du Service social des Armées ;
- Direction des Ecoles militaires ;
- Direction du Sport militaire ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines des Armées ;
- Inspection générale des Armées et Services.

C. Services rattachés :

- Centre d'Instruction Boubacar Sada SY de Koulikoro ;

- Prytanée militaire de Kati.

D. Organismes personnalisés :

- Ateliers militaires centraux de Markala ;
- Office national des anciens Combattants, Militaires retraités et Victimes de Guerre du Mali ;
- Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin BEYE de Bamako ;
- Musée des Armées ;
- Centre de Médecine du Sport (pour emploi).

6. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION :

A. Services centraux :

- Direction générale de l'Administration du Territoire ;
- Direction générale des Collectivités territoriales ;
- Direction nationale des Frontières ;
- Direction nationale de l'état civil ;
- Direction nationale de la Fonction publique des Collectivités territoriales ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Administration générale ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Intérieur.

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Administration territoriale et des Collectivités locales ;
- Centre national de Traitement des Données de l'état civil.

C. Organismes personnalisés :

- Agences de Développement régional (ADR) ;
- Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriales (ANICT) ;
- Centre de Formation des Collectivités territoriales (CFCT).

7. MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE :

A. Services centraux :

- Direction générale de la Police nationale ;
- Direction générale de la Protection civile ;
- Direction générale de la Police scientifique et technique ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection civile ;
- Office central des Stupéfiants ;

- Inspection des Services de Sécurité et de la Protection civile ;
- Garde nationale (pour emploi) ;
- Gendarmerie nationale (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure (pour emploi) ;
- Secrétariat permanent de la Lutte contre la Prolifération des Armes légères et de petit Calibre.

C. Organisme personnalisé :

- Centre de Médecine du Sport (pour emploi).

8. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :

A. Services centraux :

- Direction des Affaires juridiques ;
- Direction des Organisations internationales ;
- Direction de la Coopération multilatérale ;
- Direction Afrique ;
- Direction Asie et Océanie ;
- Direction Europe ;
- Direction Amériques ;
- Direction du Protocole de la République ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Services diplomatiques et consulaires.

B. Services rattachés :

- Bureau du Chiffre ;
- Bureau de la Traduction et de l'Interprétariat ;
- Centre d'Etudes stratégiques ;
- Bureau de l'Information et de la Presse ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Coopération et Intégration.

C. Services extérieurs :

- Missions diplomatiques et consulaires ;
- Délégations permanentes auprès des Organisations internationales. *Atte*

9. MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE :

A. Services centraux :

- Direction de la Coopération multilatérale (pour emploi) ;
- Direction Afrique (pour emploi) ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur (pour emploi) ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Services diplomatiques et consulaires (pour emploi).

B. Service rattaché :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Coopération et Intégration (pour emploi).

C. Services extérieurs :

- Consulats du Mali (pour emploi).

10. MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire (pour emploi) ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur Santé et Développement social (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre national d'Appui à la Promotion de l'Economie sociale et solidaire (pour emploi) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation /Déconcentration du Ministère du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur de la Santé, du Développement social et de la Promotion de la Femme (pour emploi) ;
- Cellule technique de Coordination du Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Caisse Malienne de Sécurité sociale (CMSS) pour emploi ;
- Institut National de Prévoyance sociale (INPS) pour emploi ;
- Observatoire du Développement humain durable et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- Fonds de Solidarité nationale ;
- Caisse nationale d'Assurance Maladie (CANAM) pour emploi ;
- Agence nationale d'Assistance médicale (ANAM) pour emploi ;

- Institut national de Formation des Travailleurs sociaux (INFTS) ;
- Fondation pour la Solidarité.

11. MINISTERE DE LA COHESION SOCIALE, DE LA PAIX ET DE LA RECONCILIATION NATIONALE:

A. Services centraux :

- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Administration générale (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Mission d'Appui à la Réconciliation nationale (MARN) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure (pour emploi).

C. Autorité administrative indépendante :

- Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR).

12. MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE :

A. Services centraux :

- Direction générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence ;
- Direction nationale de l'Industrie ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement économique et des Finances (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre malien de Promotion de la Propriété industrielle (CEMAPI) ;
- Centre pour le Développement du Secteur Agro-alimentaire ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement privé ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce ;
- Projet de Formalisation des Acteurs du Commerce de Détail (PROFAC) ;
- Fonds de Développement économique (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) ;
- Agence pour la Promotion des Exportations au Mali (APEX) ;
- Agence malienne de Métrologie ;
- Office national des Produits pétroliers (ONAP) (pour emploi) ; ~~ANS~~

- Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises industrielles (BRMN) ;
- Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones industrielles (AZI) ;
- Agence malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité (AMANORM) ;
- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie textile (CERFITEX) ;
- Compagnie malienne des Textiles (COMATEX-SA) ;
- Complexe sucrier du Kala supérieur SA (SUKALA-SA) ;
- Nouveau Complexe sucrier du Kala supérieur (N-SUKALA) ;
- Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-Mali) (pour emploi) ;
- EMBAL MALI-SA ;
- Société nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM) ;
- DIAMOND CEMENT Mali (DCM-SA) ;
- Projet sucrier de Markala -SA ;
- Usine malienne de Produits pharmaceutiques (UMPP) ;
- Observatoire national de l'Industrie (ONI).

13. MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction nationale de la Population ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement économique et des Finances (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer (CERCAP) ;
- Toutes les Cellules de Planification et de Statistique (pour emploi) ;
- Cellule technique de Coordination du Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Institut national de la Statistique (INSTAT) ;
- Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique (CFP-STAT) ;
- Institut géographique du Mali (IGM) (pour emploi).

14. MINISTERE DU DIALOGUE SOCIAL, DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Travail ;
- Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel ;
- Direction des Finances et du Matériel ; *etc*

- Direction des Ressources humaines du Secteur de l'Administration générale (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre national des Concours de la Fonction publique ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure (pour emploi).

C. Organisme personnalisé :

- Ecole nationale d'Administration (ENA) (pour emploi).

15. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EQUIPEMENT :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Routes ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures ;
- Inspection de l'Equipeement et des Transports.

B. Services rattachés :

- Cellule des Travaux routiers d'Urgence (CETRU)
- Service des Données routières ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Equipement, Transports et Communication ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Equipeement et des Transports.

C. Organismes personnalisés :

- Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public pour l'Emploi (AGETIPE) ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien routier (AGEROUTE) ;
- Autorité Routière ;
- Agence nationale de la Météorologie (Mali-Météo) (pour emploi) ;
- Société de Patrimoine ferroviaire du Mali (SOPAFER-SA) (pour emploi) ;
- Institut géographique du Mali (IGM) ;
- Centre national de Recherche et d'Expérimentation pour le Bâtiment et les Travaux publics (CNREX-BTP) ;
- Institut national de Formation professionnelle pour le Bâtiment, les Transports et les Travaux publics (INFP/BTP) ;
- Ordre des Ingénieurs Conseils. ~~ANQ~~

- Direction des Ressources humaines du Secteur de l'Administration générale (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre national des Concours de la Fonction publique ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure (pour emploi).

C. Organisme personnalisé :

- Ecole nationale d'Administration (ENA) (pour emploi).

15. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EQUIPEMENT :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Routes ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures ;
- Inspection de l'Equipeement et des Transports.

B. Services rattachés :

- Cellule des Travaux routiers d'Urgence (CETRU)
- Service des Données routières ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Equipement, Transports et Communication ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Equipeement et des Transports.

C. Organismes personnalisés :

- Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public pour l'Emploi (AGETIPE) ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien routier (AGEROUTE) ;
- Autorité Routière ;
- Agence nationale de la Météorologie (Mali-Météo) (pour emploi) ;
- Société de Patrimoine ferroviaire du Mali (SOPAFER-SA) (pour emploi) ;
- Institut géographique du Mali (IGM) ;
- Centre national de Recherche et d'Expérimentation pour le Bâtiment et les Travaux publics (CNREX-BTP) ;
- Institut national de Formation professionnelle pour le Bâtiment, les Transports et les Travaux publics (INFP/BTP) ;
- Ordre des Ingénieurs Conseils. ~~ANQ~~

C. Organismes personnalisés :

- Aéroports du Mali (ADM) ;
- Autorité routière (pour emploi) ;
- Agence nationale de la Sécurité routière (ANASER) ;
- Agence nationale de l'Aviation civile (ANAC) ;
- Agence nationale de la Météorologie (Mali-Météo) ;
- Société d'Assistance aéroportuaire du Mali (ASAM-SA) ;
- Société de Patrimoine ferroviaire du Mali (SOPAFER-SA) ;
- Compagnie malienne de Navigation (COMANAV) ;
- Conseil malien des Transporteurs routiers (CMTR) ;
- Conseil malien des Chargeurs (CMC) ;
- Industrie navale de Construction métallique (INACOM-SA) ;
- Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics (CNREX-BTP) (pour emploi) ;
- Ordres des Géomètres Experts (pour emploi) ;
- Ordre des Ingénieurs Conseils (pour emploi).

18. MINISTERE DE LA CULTURE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Action culturelle ;
- Direction nationale du Patrimoine culturel ;
- Direction nationale des Bibliothèques et de la Documentation ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de la Culture ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Culture et Jeunesse ;
- Institut national des Arts (INA) ;
- Mission culturelle de Bandiagara ;
- Mission culturelle de Djenné ;
- Mission culturelle de Tombouctou ;
- Mission culturelle de Es-Souk ;
- Mission culturelle de Kayes ;
- Mission culturelle de Gao ;
- Mission culturelle de Ségou ;
- Mission culturelle de Sikasso ;
- Mission culturelle de Kangaba ;
- Mémorial Modibo KEITA ;
- Tour de l'Afrique ;
- Pyramide du Souvenir.

C. Organismes personnalisés :

- Bureau malien du Droit d'Auteur (BUMDA) ; *ARS*

- Musée national du Mali ;
- Palais de la Culture Amadou Hampaté BA ;
- Centre national de la Cinématographie du Mali ;
- Maison africaine de la Photographie ;
- Centre international de Conférence de Bamako (CICB) ;
- Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké KOUYATE.

19. MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Géologie et des Mines ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement économique et des Finances (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Autorité pour la Promotion de la Recherche pétrolière au Mali (AUREP) ;
- Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Diamants bruts ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Mines et Energie ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministre des Mines ;
- Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE).

C. Organismes personnalisés :

- Chambre des Mines du Mali ;
- Société des Mines d'Or de Loulo (SOMILO-SA) ;
- Société des Mines d'Or de Syama (SOMISY-SA) ;
- Société des Mines d'Or de Sadiola (SEMOS-SA) ;
- Société des Mines d'Or de Morila (MORILA-SA) ;
- Société des Mines d'Or de Segala (SEMICO-SA) ;
- Société d'Exploitation des Phosphates de Tilemsi (SEPT-SA) ;
- Société des Mines d'Or de Kalana ;
- Société des Mines d'Or de Yatéla (YATELA-SA) ;
- Société WASSOUL'OR ;
- Société des Mines d'Or de Goukoto-SA ;
- Société SAHARA MINING-SA ;
- DIAMOND CEMENT MALI (DCM-SA) (pour emploi) ;
- Société des Mines de Fekola (FEKOLA-SA) ;
- Société des Mines de Kofi-SA (MIKO-SA).

20. MINISTERE DE LA COMMUNICATION :

A. Services centraux :

- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures (pour emploi).

B. Service rattaché :

- Centre d'Information gouvernementale du Mali (CIGMA).

C. Organismes personnalisés :

- Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) (pour emploi) ;
- Agence malienne de Presse et de Publicité (AMAP) ;
- Agence nationale de Communication pour le Développement (ANCD) ;
- LA POSTE ;
- Office de Radio et Télévision du Mali (ORTM) ;
- Société malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD-SA) (pour emploi) ;
- Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA-SA).

21. MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Economie numérique (DNEN) ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur des Infrastructures (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer (CERCAP) (pour emploi) ;
- Centre d'Etudes stratégiques (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) ;
- Complexe numérique de Bamako ;
- Agence de Gestion du Fonds d'Accès universel (AGEFAU) ;
- LA POSTE (pour emploi) ;
- Société malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD-SA) ;
- Institut national de la Statistique (INSTAT) (pour emploi).

22. MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL

A. Services centraux :

- Direction nationale des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement économique et des Finances (pour emploi) ;
- Direction des Finances et du Matériel. *Amg*

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement privé (pour emploi) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce (pour emploi) ;
- Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes financiers décentralisés (CPA/SFD).

C. Organismes personnalisés :

- Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-Mali) (pour emploi).

23. MINISTERE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE :

A. Services centraux :

- Commissariat au Développement institutionnel (CDI) ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Administration générale (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques (CARFIP) (pour emploi) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure (pour emploi) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Administration territoriale et des Collectivités locales (pour emploi) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat (pour emploi).

24. MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR :

A. Services centraux :

- Délégation générale des Maliens de l'Extérieur ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur (pour emploi) ;
- - Inspection des Services diplomatiques et consulaires (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule du Co-développement ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Coopération et Intégration (pour emploi).

C. Services extérieurs :

- Consulats du Mali (pour emploi).

25. MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Affaires religieuses et du Culte ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Administration générale (pour emploi).

B. Service rattaché :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Grande Mosquée Roi Fayçal Ben ABDELAZIZ AL SAOUD de Bamako ;
- Maison du Hadj.

26. MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Génie rural ;
- Direction nationale de l'Agriculture ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement rural ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Agriculture.

B. Services rattachés :

- Service semencier national ;
- Centre d'Apprentissage Agricole (CAA) ;
- Secrétariat exécutif du Comité national de la Recherche Agricole ;
- Centre national de Lutte contre le Criquet pèlerin ;
- Secrétariat permanent du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel (CILSS) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du Développement rural ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Agriculture ;
- Programme de Développement intégré du Bani et de Selingué (PDIBS) ;
- Projet de Développement de la Ferme rizicole de Sabé ;
- Projet I du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel. AS

C. Organismes personnalisés :

- Office de Protection des Végétaux (OPV) ;
- Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) ;
- Institut d'Economie rurale (IER) ;
- Office pour la Mise en Valeur du Système Faguibine ;
- Agence de Développement rural de la Vallée du Fleuve Sénégal ;
- Office Riz Mopti (ORM) ;
- Office du Périmètre irrigué de Baguinéda (OPIB) ;
- Office du Développement rural de Sélingué (ODRS) ;
- Office du Niger (ON) ;
- Office Riz Ségou (ORS) ;
- Office de Développement du Moyen Bani ;
- Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements ruraux (AGETIER) ;
- Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture d'Eau d'Irrigation (ATI) ;
- Compagnie malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) ;
- Agence nationale de la Météorologie (Mali-Météo) (pour emploi).

27. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Jeunesse ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture (pour emploi) ;
- Direction nationale des Sports et de l'Education physique.

B. Services rattachés :

- Camp de Jeunesse de Toukoto ;
- Camp de Jeunesse de Soufroulaye ;
- Camp de Jeunesse de Kidal ;
- Carrefour des Jeunes de Bamako ;
- Maison des Jeunes de Bamako ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation /Déconcentration du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Culture et Jeunesse (pour emploi) ;
- Stade Omnisports Modibo KEITA ;
- Stade Mamadou KONATE de Bamako ;
- Stade Ouezzin COULIBALY de Bamako ;
- Stade du 26 mars ;
- Stade Abdoulaye Makoro SISSOKO de Kayes ;
- Stade Babemba TRAORE de Sikasso ;
- Stade Amary DAOU de Ségou ;
- Stade Baréma BOCOUM de Mopti ;

- Centre d'Entraînement pour Sportifs d'Elite Ousmane TRAORE dit Ousmane Bléni ;
- Lycée Sportif Ben Omar SY;
- Stade Moussa DIAKITE dit UTA de Bougouni ;
- Stade Sidiki OUATTARA de Koutiala ;
- Stade Marcel DAKOUO de San ;
- Salle de Basketball Abdallah Mahamane HAIDARA;
- Palais des Sports Salamatou MAIGA;

C. Organismes personnalisés :

- Institut national de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- Direction du Service national des Jeunes ;
- Centre de Médecine du Sport.

28. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- Direction nationale des Eaux et Forêts ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement rural (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- Unité de Gestion de la Grande Muraille verte ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat.

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali (ANGESEM) ;
- Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN) ;
- Agence de l'Environnement et du Développement durable (AEDD) ;
- Office de Protection des Végétaux (OPV) (pour emploi).

29. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Enseignement fondamental ;
- Direction nationale de l'Enseignement secondaire général ;
- Direction nationale de l'Enseignement technique et professionnel ;

- Direction nationale de l'Enseignement normal ;
- Direction nationale de la Pédagogie ;
- Direction nationale de l'Education non-formelle et des Langues nationales ;
- Direction nationale de l'Education préscolaire et spéciale ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Education ;
- Centre national des Examens et Concours de l'Education ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection générale de l'Education ;

B. Services rattachés :

- Commission nationale malienne pour l'UNESCO et l'ISESCO ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Education ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation /Déconcentration de l'Education ;
- Centre national des Cantines scolaires.

C. Organismes personnalisés :

- Centre national des Ressources de l'Education non-formelle ;
- Académie malienne des Langues (AMALAN) ;
- Ecole normale d'Enseignement technique et professionnel.

30. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

A. Services centraux :

- Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Education (pour emploi) ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Commission nationale malienne pour l'UNESCO et l'ISESCO (pour emploi) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Université des Sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB) ;
- Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB) ;
- Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako (ULSHB) ;
- Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) ;
- Université de Ségou ;
- Centre national de la Recherche scientifique et technologique (CNRST) ;
- Institut national des Sciences humaines (INSH) ;
- Institut des Hautes Etudes et de Recherches islamiques Ahmed Baba de Tombouctou ;
- Institut Zayed des Sciences économiques et juridiques de Bamako (IZSEJ) ;

- Institut polytechnique rural de Formation et de Recherche appliquée (IPR/IFRA) de Katibougou ;
- Ecole nationale d'Ingénieurs Abderhamane Baba TOURE (ENI-ABT) ;
- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie textile (CERFITEX) (pour emploi) ;
- Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (AMAQ-SUP) ;
- Institut de Pédagogie universitaire ;
- Centre national des Œuvres universitaires (CENOU) ;
- Ecole normale supérieure de Bamako (ENSUP) ;
- Ecole supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication ;

31. MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Services vétérinaires ;
- Direction nationale de la Pêche ;
- Direction nationale des Productions et des Industries animales ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement rural (pour emploi) ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Elevage et de la Pêche.

B. Services rattachés :

- Centre national d'Appui à la Santé animale ;
- Centre national de l'Insémination artificielle animale (CNIA) ;
- Centre de Formation pratique en Elevage ;
- Projet d'Appui institutionnel aux Structures techniques de l'Elevage et de la Pêche (PAISEP) ;
- Centre de Formation pratique en Aquaculture de Molodo ;
- Projet régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel au Mali (PRAPS-Mali) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du Développement rural (pour emploi) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du Ministère de l'Elevage et de la Pêche.

C. Organismes personnalisés :

- Agence de Gestion du Marché central à Poisson de Bamako ;
- Laboratoire vétérinaire de Gao ;
- Laboratoire central Vétérinaire ;
- Ordre national de la Profession vétérinaire ;
- Office de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture dans le Delta intérieur du Niger. *Ans*

32. MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Artisanat ;
- Direction nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur du Développement économique et des Finances (pour emploi) ;
- Inspection de l'Artisanat et du Tourisme.

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement privé (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Agence de Promotion touristique au Mali ;
- Assemblée permanente des Chambres de Métiers du Mali ;
- Centre de Développement de l'Artisanat textile.

33. MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Promotion de la Femme ;
- Direction nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur Santé et Développement social (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre de Formation professionnelle Aoua KEITA ;
- Centre d'Accueil et de Placement familial (Pouponnière) ;
- Centre national de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIFE) ;
- Maison de la Femme et de l'Enfant du District de Bamako -Rive droite ;
- Maison de la Femme et de l'Enfant du District de Bamako -Rive gauche ;
- Programme national de Lutte contre la Pratique de l'Excision ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation /Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Santé, Développement social et Promotion de la Famille (pour emploi). *Amg*

C. Organisme personnalisé :

- Cité des Enfants.

34. MINISTERE DES DOMAINES ET DES AFFAIRES FONCIERES :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Domaines ;
- Direction nationale du Cadastre ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction générale de l'Administration des Biens de l'Etat (pour emploi) ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures (pour emploi) ;
- Inspection des Domaines et des Affaires foncières.

B. Services rattachés :

- Cellule de Décentralisation/Déconcentration du Logement, des Affaires foncières et Domaniales et de l'Urbanisme (pour emploi) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Agence de Cessions immobilières (ACI) ;
- Ordre des Géomètres Experts ;
- Ordre des Ingénieurs Conseils (pour emploi).

35. MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT SOCIAL :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Direction nationale du Cadastre (pour emploi) ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur des Infrastructures (pour emploi) ;
- Inspection des Domaines et des Affaires foncières (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule de Décentralisation/Déconcentration du Logement, des Affaires foncières et Domaniales et de l'Urbanisme ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Office malien de l'Habitat (OMH) (pour emploi) ;
- Ordre des Architectes ; *etc*

- Ordre des Urbanistes ;
- Ordre des Géomètres Experts (pour emploi) ;
- Ordre des Ingénieurs Conseils ;
- Observatoire national des Villes ;
- Institut national de Formation professionnelle pour le Bâtiment, les Transports et les Travaux publics (pour emploi) ;
- Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiments et Travaux publics (pour emploi).

36. MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Emploi ;
- Direction nationale de la Formation professionnelle.
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources Humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement privé (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- Agence pour l'Emploi des Jeunes (APEJ) ;
- Centre national de Promotion du Volontariat au Mali ;
- Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ;
- Institut national d'Ingénierie de Formation professionnelle (INIFORP) ;
- Observatoire national de l'Emploi et de la Formation (ONEF).

37. MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET

- Direction générale du Budget ;
- Direction générale des Douanes (pour emploi) ;
- Direction générale des Impôts (pour emploi) ;
- Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- Direction nationale du Contrôle financier (pour emploi) ;
- Direction des Finances et du Matériel (pour emploi).

Article 2 : Pour l'exercice de ses attributions, le ministre délégué dispose d'un Cabinet composé :

- d'un (1) Chef de Cabinet ;
- de quatre (4) Conseillers techniques ;
- de trois (3) Chargés de mission ;
- d'un (1) attaché de Cabinet ;
- d'un (1) Secrétaire particulier. *ms*

Pour l'exercice de leurs attributions, les Secrétaires d'Etat disposent d'un Cabinet composé :

- d'un (1) Chef de Cabinet ;
- de deux (2) Conseillers techniques ;
- de deux (2) Chargés de mission ;
- d'un (1) attaché de Cabinet ;
- d'un (1) Secrétaire particulier.

Article 3 : Pour l'exercice de leurs attributions spécifiques, les ministres peuvent requérir le concours des services mis à leur disposition pour emploi.

Dans ce cas, les ministres utilisateurs supportent sur leur budget les dépenses liées à l'exécution de la partie des activités qui n'ont pas fait l'objet d'une budgétisation au niveau des services publics mis à disposition pour emploi.

Ils saisissent directement les services et organismes publics mis à leur disposition pour emploi et en informent le ou les ministres dont relèvent ces services et organismes publics.

Article 4 : Lorsqu'elles ne sont pas prononcées en Conseil des Ministres, les nominations au sein des services et organismes publics mis à la disposition des ministres pour emploi s'effectuent en concertation avec ceux-ci.

Article 5 : Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°2018-0801/PM-RM du 19 octobre 2018 portant répartition des services publics entre la Primature et les départements ministériels, sera enregistré et publié au Journal officiel. *ms*

Bamako, le **13 MAI 2019**

Le Premier ministre, 

Docteur Boubou CISSE